

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 octobre 1964

La séance est ouverte à onze heures.

### SA MAJESTÉ LA REINE

ADRESSE DE LOYAUTÉ ET D'AFFECTION À LA SUITE DE LA VISITE ROYALE

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, dans le même esprit qui avait animé la discussion amorcée par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) mercredi après-midi, je propose, appuyé par M. Diefenbaker, qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté la reine dans les termes suivants:

A

SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ  
ÉLISABETH II

Par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, chef du Commonwealth, défenseur de la foi:

Très gracieuse souveraine:

Les Communes du Canada, en Parlement assemblées, veulent prier humblement Votre Majesté d'accepter ce témoignage de notre loyauté, de notre affection et de notre respect, ainsi que l'expression du sentiment de reconnaissance que nous éprouvons à la suite de votre récente visite au Canada.

La présence dans notre pays de Votre Majesté et de Son Altesse Royale, le prince Philip, à l'occasion du centenaire des réunions des Pères de la Confédération tenues à Charlottetown et à Québec, a réchauffé et réjoui les cœurs de tous les vrais Canadiens. Vos messages seront une inspiration et un guide pour les Canadiens qui travaillent tous ensemble pour réaliser le progrès national dont vous avez parlé en termes si touchants.

Nous demandons dans nos prières que le règne de notre gracieuse et bien-aimée souveraine dure encore de nombreuses années.

(La motion est adoptée.)

Les membres de la Chambre se lèvent et chantent le *God save the Queen*.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par M. Diefenbaker:

Que ladite Adresse soit grossoyée et qu'un message soit adressée au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre des communes a adopté ladite Adresse et demandant à leurs Honneurs de se joindre à la Chambre en ajoutant dans l'Adresse les mots «et le Sénat».

(La motion est adoptée.)

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—RUMEUR D'EXPLOSION D'UN ENGIN NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):**

Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui demander s'il a reçu un rapport indiquant que le gouvernement de la Chine continentale vient de faire exploser une bombe nucléaire? A-t-il un rapport officiel à présenter à la Chambre, et cette explosion, si elle s'est produite, influera-t-elle sur la politique du Canada relativement à l'admission prochaine de la Chine, dans la communauté des nations, afin que soit appliquée quelque mesure de contrôle concernant les armes nucléaires que possèdent la Chine et les autres pays?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** L'honorable député qui représente Digby-Annapolis-Kings m'a transmis il y a quelques minutes une note dans laquelle il indiquait qu'il avait l'intention de poser la même question. L'agence Reuters rapporte que le gouvernement de la République populaire de Chine a fait exploser une bombe. Je n'ai reçu aucune confirmation officielle de la dépêche.

Toutefois, on a donné à entendre aux États-Unis et au Canada, il y a environ une semaine —les députés s'en souviennent sûrement—que le gouvernement chinois ferait exploser une bombe nucléaire de ce genre. A l'époque, j'avais appelé l'attention de la Chambre sur l'article IV du traité d'interdiction partielle des essais, signé à Moscou en août 1963, et auquel 102 pays ont accédé.

Si la Chine a fait exploser une bombe, la radioactivité de l'atmosphère s'en trouvera accrue et les conséquences suivront. J'espère ou, plutôt, le gouvernement canadien espère qu'aucun pays signataire n'utilisera cet événement pour retirer son appui aux dispositions visant l'interdiction des essais.

En réponse à la dernière partie de la question, l'événement confirme que l'adhésion de la République populaire de Chine au traité serait fort souhaitable. J'en conviens avec le député.